

Les maladies des porcs et sangliers

[Mise à jour janvier 2022]

La peste porcine

La peste porcine africaine (PPA) comme son nom l'indique, vient d'Afrique et touche uniquement les porcs et les sangliers. C'est une maladie virale de la famille des *Flaviviridae* qui ne se transmet pas à l'homme ni aux animaux domestiques. Lorsque un animal est infecté, c'est tout l'élevage qui est abattu. Il n'y a donc aucun risque que de la viande contaminée se retrouve chez votre boucher ou en supermarché.

La maladie d'Aujeszky

Cette maladie touche les carnivores les ruminants et les équidés. Il s'agit d'une maladie virale dû à un herpes le *Suid Herpesvirus 1*

C'est de loin la maladie qui cause la plus grande inquiétude chez les rawers et à juste titre.

Cette maladie est excrétée par les **sangliers**, seuls réservoirs de la maladie en France, via leurs sécrétions nasales et buccales. Les porcins et chiens de chasse seront contaminés par contacts, alors que les ruminants et équidés le seront "*via les sols ou objets contaminés. Cette contamination est toutefois exceptionnelle*". (Source).

Les chats et les chiens le seront par ingestion d'abats et de viandes contaminés.

Depuis fin 2019 des foyers isolés de la maladie d'Aujeszky apparaissent sur le territoire français et belges, que ce soit dans les élevages de porcs de plein air ou les élevages de sangliers. De nombreux chiens de chasse ont également succombé. Par mesure de précaution, la viande de sanglier est donc à proscrire.

Voyez ci dessous les conséquences sur des chiens de chasse



Image tirée du site Chasseurs47.com
<https://www.chasseurs47.com/hygiene-de-la-venaison/plusieurs-maladies-transmissibles/>



Image tirée du site j'aime la chasse
<https://www.jaimelachasse.fr/conseils/chiens-conseils/maladie-daujeszky-explique-veterinaire>



Image tirée du site Veteriankey.com <https://veteriankey.com/pseudorabies-2/>

Maladie de l'Œdème

Cette maladie, souvent mortelle, est causée par des souches spécifiques d'*Escherichia coli* productrices de toxines de Shiga (STEC) qui affectent principalement les porcs d'élevage en bonne santé et en pleine croissance. Actuellement l'antibiothérapie est efficace.

Une étude parue en ce début d'année 2022, indique que cette maladie a provoqué la mort de nombreux sanglier sauvages, en raison d'une nouvelle souche d'E coli hybride entre 2 souches existantes.

Si la maladie n'impacte pas l'Homme, nous n'avons actuellement aucune informations sur ses implications pour les carnivores qui ingèreraient du muscle ou des organes de sangliers infectés. Je ne saurais trop vous recommander de **ne pas donner de viande de sanglier sauvage** à vos chiens chats ou furets

La question revient souvent concernant les risques de contamination des porcs de plein air / bio et les sangliers d'élevage, par la maladie d'Aujeszky. J'ai donc fait quelques recherches plus approfondies, tant au niveau de la réglementation légale mise à disposition par le ministère de l'Agriculture et les textes parus au Journal officiel, mais j'ai aussi décroché mon téléphone pour parler aux différents acteurs de la filière bio : DDPP, Chambre d'agriculture, PMAF (protection mondiale des animaux de ferme), et aussi directement des éleveurs. Voici donc ce qui ressort de mes recherches :

- **Pour le sanglier d'élevage** : les animaux sont TOUS testés après abattage. Les infrastructures doivent répondre à des normes strictes sur la sécurité des enclos
- **Pour le sanglier sauvage** : après une courte formation les chasseurs peuvent vendre leur viande, mais doivent faire tester leur viande par un laboratoire agréé avant la mise en vente
- **Pour le porc bio/ de plein air** : la France est indemne de la maladie depuis 2011. Toutefois, des dépistages sont tout de même effectués au sein des exploitations, tant pour Aujeszky, mais aussi à l'abattoir pour la trichine (cela concerne tous les porcs).
Comme pour les sangliers, les enclos doivent répondre à des normes : clôtures électrifiées, clôtures étanches ...

Il n'y a donc aucune raison d'avoir peur de donner du porc bio ou de plein air à votre animal, ni même du sanglier d'élevage.

Cependant, quelques foyers ont émergé récemment. La prudence veut donc que si vous vous trouvez dans une des zones où la maladie a été déclarée, vous éviterez les porcs élevés en extérieur.

NB : Les informations fournies dans cet article sont données à titre informatif uniquement et ne remplacent en aucun cas l'avis, le diagnostic ou le traitement d'un vétérinaire. Si votre animal présente des symptômes ou un problème de santé, consultez rapidement un vétérinaire.

Sources et infos

Peste porcine

CHV Frégis

Des sangliers réservoirs d'une nouvelle bactérie pathogène

Aujeszky 2

Aujeszky

Mise à jour du 3/07/2021 concernant les mesures de prophylaxie sanitaire ici

Listes des laboratoires agréés Aujeszky

coordonnees_des_laboratoires_annexe_3_2017_v6

Photo d'en tête : Ferme expérimentale des Trinottières. - © F. Maupertuis